



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question au Gouvernement n° 2360

Texte de la question

APPRENTISSAGE DES QUATORZE ANS

M. le président. La parole est à M. Jean Ueberschlag, pour le groupe UMP.

M. Jean Ueberschlag. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, face à la déscolarisation d'un nombre croissant de jeunes, face à l'échec scolaire, et pour répondre à celles et ceux qui souhaitent intégrer rapidement le monde du travail, le Premier ministre a proposé d'abaisser l'âge de l'entrée en apprentissage de seize à quatorze ans. Il a bien précisé qu'il ne s'agissait en aucun cas de sortir prématurément des enfants de l'école, puisque l'apprentissage sera relié au collège et qu'il ira de pair avec l'acquisition des savoirs fondamentaux. (*" Très bien ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Vous-même avez indiqué que cette nouvelle possibilité de partir en apprentissage dès quatorze ans constituerait un dispositif scolaire complètement intégré à l'école. Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer les intentions du Gouvernement d'ouvrir l'apprentissage dès quatorze ans ?

M. Maxime Gremetz. Vive le progrès !

M. Jean Ueberschlag. Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer quelles garanties vous envisagez de mettre en place quant à l'acquisition durant l'apprentissage du socle commun de connaissances générales ?

Enfin, comptez-vous permettre aux jeunes qui suivent cette voie de revenir s'ils le souhaitent vers un parcours plus classique à l'école ou au lycée grâce aux filières spécifiques ?

M. André Chassaigne. Cette mesure, c'est n'importe quoi !

M. Jean Ueberschlag. N'oublions pas qu'un contrat d'apprentissage est un contrat de travail, et qu'à ce titre, l'apprentissage est bien plus qu'un simple dispositif social. (*" Très bien ! " et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

Mesdames et messieurs les députés, notre République peut-elle laisser des jeunes en situation d'interrogation, voire d'hostilité vis-à-vis du système éducatif ? La réponse de l'ensemble de la représentation nationale est évidemment non. C'est pourquoi, avec Gérard Larcher et Renaud Dutreil, nous travaillons à l'élaboration d'un système d'apprentissage junior à quatorze ans. Ce sera une solution pour les jeunes qui ont, très tôt, une vocation professionnelle ou qui veulent découvrir le monde extérieur en conciliant savoir théorique et vie active. J'ai reçu en début de semaine l'ensemble des représentants de parents d'élèves et d'enseignants,...

M. Maxime Gremetz. Ils ne sont pas d'accord !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...dont les préoccupations rejoignent les vôtres, monsieur le député. Premièrement, cet apprentissage devra être bâti sur la base du volontariat. Deuxièmement, l'obligation scolaire sera respectée, dans la mesure où le dispositif sera réversible : jusqu'à seize ans, le jeune pourra, s'il le souhaite, revenir au collège pour y suivre l'enseignement traditionnel. (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

D'autre part, le parcours d'apprentissage devra être progressif, de façon à permettre au jeune de choisir son domaine d'activité. Enfin, ce parcours aboutira évidemment à l'acquisition du socle commun de connaissances,

avec une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

M. Maxime Gremetz. Quelle méconnaissance !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Fort de ces acquis, l'élève pourra poursuivre ses études s'il le souhaite. L'apprentissage est un parcours d'excellence, qui peut mener les jeunes aux plus hautes études. Sachons construire un système qui permettra aux jeunes de saisir cette opportunité.

Ils recherchent l'espoir, donnons-leur une vraie réponse ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Maxime Gremetz. Personne n'est d'accord avec ça !

M. André Chassaigne. C'est n'importe quoi !

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2360

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er décembre 2005